

DISSERTATION ADMINISTRATIF AIDE

Par **Heisenbergg**, le **20/10/2019** à **15:17**

Bonjour je dois rédiger une dissertation qui a pour sujet :

Le juge administratif des référés face à l'irréversibilité de la décision de fin de vie.

Je pensais parler de l'affaire Lambert, mais je ne vois pas de quoi parler après, et encore moins sous quel plan...

Si vous pouviez m'orienter cela serait très gentil de votre part.

Merci, cordialement

Par **harosello**, le **20/10/2019** à **21:23**

Bonjour,

Déjà, analysez bien les mots et les enjeux dégagés.

"Le juge des référés" est quel type de juge ? Est-ce un juge classique qui prend son temps, qui proroge les délibérations, qui met plusieurs mois à juger ? Ou au contraire un juge qui rend vite ses décisions ? Et si c'est le cas, pourquoi il doit rendre vite ses décisions ? Face à quels types de problèmes doit-il rendre vite ses décisions ? Dans de banales affaires ou quand un droit fondamental est en jeu ? Et puis si c'est un juge des référés, quels types de juges de référés ? Car il en existe plusieurs, avec différents recours, avec un régime différent... à vous de l'identifier à fonction de votre sujet.

Ensuite "l'irréversibilité de fin de vie" est quelque chose, au regard du droit français, d'important voire de grave: la mort d'une personne. Notamment dans l'affaire Lambert, cela fait écho au droit à la vie (qui est garanti par le Conseil de l'Europe). Donc à situation exceptionnelle, moyens exceptionnels... le juge des référés est peut-être la solution pour agir vite ?

N'oubliez pas de problématiser : que voulez-vous dire dans cette dissertation, que voulez-vous démontrer?

Par **Heisenbergg**, le **20/10/2019** à **22:47**

Bonsoir! Merci de votre réponse.

J'ai réfléchi à ce que vous avez dit et j'en suis venu à cela.

Est-ce que parler dans un premier temps du juge administratif des référés en intro, à quel moment on peut être face à lui en justice etc dans quelles conditions pour protéger quoi est-ce bien?

Et dans mon plan j'avais pensé à parler donc en premier de l'affaire Lambert, ce qu'elle a entraîné, puis après des pouvoirs du juge garantissant le respect de la dignité humaine (ses pouvoirs en quelque sorte) ainsi que la volonté ou non pour un patient de se faire soigner (avec le respect de la dignité, le droit de recevoir des traitements etc) (je ne suis pas certain de cette partie la..)

Puis de parler en ouverture d'une affaire similaire de nos jours ?

Merci de votre future réponse